

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE
DIFFERENTES COMMUNES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES
2016 & 2017

(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMUNE D'ALLADA

VERSION DEFINITIVE

Juin 2020

Marché N°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	13/12/2019
Rapport provisoire	26/12/2019
X RAPPORT DEFINITIF	15/06/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 (ancien N°2005-B-0040) - N°CNSS : 06300407 – IFU N°
3200800565618 Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo – 02 BP 1913 Cotonou _Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : 136 Quartier Kegué –
06 BP 60535 Lomé _ Tel/ (00228) 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES
Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0099804

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	3
II.	OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 ET 2017.....	5
III.	ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV.	DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE	12
V.	CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	13
5.1.	Exhaustivité des pièces demandées.....	13
5.3.	Appréciation du respect des délais de passation	14
5.4.	Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation).....	14
5.5.	Appréciation des constats sur la revue de conformité	15
VI.	CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC	37
VII.	CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE	37
7.1.	Examen des relevés des dépenses	37
7.2.	Appréciation du niveau d'exécution du PPM.....	37
VIII.	ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC	38
8.1.	Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes.....	38
8.2.	Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	39
8.3.	Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle	41
8.4.	Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés.....	41
IX.	ANNEXES	43

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

08 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76

Cotonou (Rép. du Bénin)

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n°066/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différentes Communes du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 (lot 2), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit de la Commune d'Allada.

Au cours de la mission, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'autorité contractante visitée (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en République du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des Autorités Contractantes (AC) au titre de la période sous revue ;
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation ;
- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 et 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public de la Commune d'Allada au titre des exercices budgétaires 2016-2017.

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Années	Eléments	Volume	Valeur
2016	Marchés audités	10	532 008 816
	Marchés de la population mère	15	579 200 337
	%	67%	92%
2017	Marchés audités	17	397 331 011
	Marchés de la population mère	27	453 319 259
	%	63%	88%

NB : le point des marchés non communiqués, qui sont de deux (02) en 2016 et un (01) en 2017, est présenté à la section suivante.

➤ Opinion sur la gestion 2016

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune d'Allada au titre de la gestion budgétaire 2016, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	A00	9	4	1	0	4
2	DC	1	0	0	1	0
Total général		10	4	1	1	4
%		100%	40,00%	10,00%	10,00%	40,00%

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ Défavorable

Compte tenu du poids de l'opinion défavorable (60%), tel que mentionné dans le tableau ci-dessus, nous estimons que les procédures de passation des marchés publics au titre de l'exercice 2016 n'ont pas été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

➤ Opinion sur la gestion 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune d'Allada au titre de la gestion budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	11	8	3	0	0
2	DC	6	0	5	0	1
Total général		17	8	8	0	1
%		100%	47,06%	47,06%	0,00%	5,88%

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Défavorable**

Compte tenu du poids de l'opinion défavorable (52,94%), tel que mentionné dans le tableau ci-dessus, nous estimons que les procédures de passation des marchés publics au titre de l'exercice 2017 n'ont pas été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

Fondements des opinions

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en République du Bénin et ses décrets d'application.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants de la Commune d'Allada conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 15 juin 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures et de l'exécution effective des contrats passés par la Commune d'Allada, nous avons retenu la population primaire des marchés communiqués par l'AC et ensuite complété par les marchés ne faisant pas partie de la liste de l'AC et communiqués par la DNCMP afin d'avoir la population totale. A cet effectif total, s'ajoutent éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP. Dans le cas d'espèce, nous n'avons noté aucun marché qui ait fait l'objet de recours au titre des exercices sous revue.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Années	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	AOO	517 185 211	9	517 185 211	9	100,00%	100,00%
	DC	62 015 126	8	26 690 865	3	43,04%	37,50%
	Total général	579 200 337	17	543 876 076	12	93,90%	70,59%
2017	AOO	354 797 444	11	354 797 444	11	100,00%	100,00%
	DC	98 521 815	16	48 383 567	7	49,11%	43,75%
	Total général	453 319 259	27	403 181 011	18	88,94%	66,67%

Commentaire :

A la lecture du tableau ci-dessus, il ressort ce qui suit :

Gestion 2016

Deux (02) procédures de passation ont été observées à savoir l'appel d'offres ouvert et la demande de cotation. L'appel d'offres ouvert est dominant en valeur comme en volume et ceci, aussi bien au niveau de l'échantillon qu'au niveau de la population-mère. Par ailleurs, en application des critères d'échantillonnage de l'ARMP, il a été obtenu une sélection de 93,90% en valeur et 70,59% en volume.

Gestion 2017

A l'instar de l'exercice 2016, deux (02) procédures de passation ont été observées à savoir l'appel d'offres ouvert et la demande de cotation. L'appel d'offres ouvert est dominant seulement en valeur au niveau de la population-mère. Dans l'échantillon, cette dominance s'étend au niveau du volume. L'application des critères d'échantillonnage de l'ARMP a permis d'obtenir une sélection de 88,94% en valeur et 66,67% en volume.

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Années	Type de marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	FOURNITURE	41 701 260	3	41 701 260	3	100,00%	100,00%
	PRESTATION INTELLECTUELLE	7 975 000	1	7 975 000	1	100,00%	100,00%
	TRAVAUX	529 524 077	13	494 199 816	8	93,33%	61,54%
	Total général	579 200 337	17	543 876 076	12	93,90%	70,59%
2017	FOURNITURE	27 814 700	2	27 814 700	2	100%	100%
	TRAVAUX	425 504 559	25	375 366 311	16	88%	64%
	Total général	453 319 259	27	403 181 011	18	88,94%	66,67%

Commentaire :

Il ressort du tableau précédent que :

☞ **Gestion 2016**

Trois (03) types de marchés à savoir : les travaux, les fournitures et la prestation intellectuelle ont été observés dans la population-mère. Les marchés de travaux sont les plus représentés aussi bien en valeur qu'en volume, suivis des fournitures et enfin, des prestations intellectuelles. Cette tendance est maintenue au niveau de l'échantillon. Par ailleurs, en application des critères d'échantillonnage de l'ARMP, il a été obtenu une sélection de 93,90% en valeur et 70,59% en volume.

☞ **Gestion 2017**

Contrairement à l'exercice 2016, deux (02) types de marchés ont été observées à savoir : les fournitures et les travaux. Le type de marché majoritaire reste les marchés de travaux aussi bien en valeur qu'en volume. L'appel d'offres ouvert est dominant seulement en valeur au niveau de la population-mère. Cette tendance est la même au niveau de l'échantillon. L'application des critères d'échantillonnage de l'ARMP a permis d'obtenir une sélection de 88,94% en valeur et 66,67% en volume.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu sont consignés dans le tableau n°3 ci-après :

Tableau n°3 : Echantillons d'audit**Gestion 2016**

N°	Références contrats et Date de signature	Intitulé du marché	Méthode de passation	Montant TTC	Nature du marché
1	Contrat n°2/22/03/c-AL/SG/PRMP/SMP/du 05/04/2016	Exécution des travaux d'aménagement de l'infrastructure de transport rural GOVIE-DOGLA dans la commune de d'Allada	AOO	69 481 138	TRAVAUX
2	Contrat n°2/22/05/c-AL/SG/PRMP/SMP/du 10/05/2016	Acquisition de mille(1000) tables bancs au profit des écoles maternelles et primaires publiques de la commune d'Allada	AOO	29 834 000	FOURNITURE
3	Contrat n°2/22/06/c-AL/SG/PRMP/SMP/du 12/05/2016	Achevement des travaux de construction de quatre boutiques modernes à l'arrondissement d'Allada, commune d'Allada	DC	14 823 605	TRAVAUX
4	Contrat n°2/22/07/c-AL/SG/PRMP/SMP/du 17/06/2016	Travaux de construction de la clôture et rehabilitation des bureaux de l'arrondissement de LON-AGONMEY au profit de la commune d'Allada	AOO	46 785 681	TRAVAUX
5	Contrat n°2/22/012/c-AL/SG/PRMP/SMP/du 11/08/2016	Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) de la commune d'Allada par l'approche participative avec la methode de haute intensite de main d'œuvre (HIMO) exercee 2016	AOO	236 069 799	TRAVAUX
6	Contrat n°2/22/013/c-AL/SG/PRMP/SMP/du 11/08/2016	Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) de la commune d'Allada par l'approche participative avec la methode de haute intensite de main d'œuvre (HIMO) exercee 2016	AOO	24 986 771	TRAVAUX
7	Contrat n°2/22/01/c-AL/SG/PRMP/SMP/du 05/01/2016	Etude technique, surveillance et contrôle des travaux d'entretien periodiqu/amenagement de l'ITR GOVIO-DOGLA (3,1km) dans la commune d'Allada	AMI	7 975 000	PRESTATION INTELLECTUELLE
8	Contrat n°2/22/08/c-AL/SG/PRMP/SMP/du 07/06/2016	Exécution des travaux de refection et de construction de la clôture des bureaux de l'arrondissement de ATTOGON dans la commune de d'Allada	AOO	24 722 779	TRAVAUX
9	Contrat n°2/22/09/c-AL/SG/PRMP/SMP/du 07/06/2016	Exécution des travaux de refection et de construction de la clôture des bureaux de l'arrondissement de SEKOU dans la commune de d'Allada	AOO	54 732 235	TRAVAUX
10	Bon de commande n°000002 du 26/02/2016	Acquisition de mobilier de bureaux au profit de la mairie d'Allada	DC	5 990 860	FOURNITURE
11	Bon de commande n°000003 du 26/02/2016	Acquisition de matériel informatique et bureautiques au profit de la mairie d'Allada	DC	5 876 400	FOURNITURE
12	Contrat 2/22011/C/AL/SG/PRMP/SMP du 09 Aout 2016	Travaux de refection de trois modules de salles de classe respectivement dans les EPP de DONOU TOKPOPA B, HINVI TANGA et de maternel de TOGOUDO	AOO	22 597 808	TRAVAUX
TOTAL				543 876 076	

Notons que sur les douze (12) marchés échantillonnés pour le compte de l'exercice 2016, seuls dix (10) ont été communiqués à la mission. Ces dix (10) marchés sont passés au terme de neuf (09) procédures distinctes, comme le montre le tableau suivant :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	AOO	9	8
2	DC	1	1
Total général		10	9

Les marchés non communiqués sont les suivants :

N°	Références contrats et Date de signature	Intitulé du marché	Méthode de passation	Montant TTC	Nature du marché
1	Bon de commande n°000002 du 26/02/2016	Acquisition de mobilier de bureaux au profit de la mairie d'Allada	DC	5 990 860	FOURNITURE
2	Bon de commande n°000003 du 26/02/2016	Acquisition de matériel informatique et bureautiques au profit de la mairie d'Allada	DC	5 876 400	FOURNITURE
TOTAL				11 867 260	

 Gestion 2017

N°	Références contrats et Date de signature	Intitulé du marché	Méthode de passation	Montant TTC	Nature du marché
1	Contrat n°2/22/009/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 09/06/2017	Travaux de construction et d'équipement d'un module de trois (03) classes avec bureaux et magasin à l'EPP d'Adjadji-Bata	AOO	24 729 703	TRAVAUX
2	Contrat n°2/22/008/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 09/06/2017	Travaux de construction et d'équipement d'un module de trois (03) classes avec bureaux à l'école primaire publique de Tokpa-Houngbado (tokpa) dans la commune d'Allada.	AOO	25 018 590	TRAVAUX
3	Contrat n°2/22/010/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 09/06/2017	Construction d'un module de trois salles (03) de classes à l'école primaire publique de SOYO dans la commune de d'ALLADA	AOO	20 197 739	TRAVAUX
4	Contrat n°2/22/11/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 19/07/2017	Travaux de réalisation d'un forage équipé de pompe à motricité humaine (FPM) à GBETO dans l'arrondissement Lisségazoun au profit de la commune d'Allada	DC	6 999 760	TRAVAUX
5	Contrat n°2/22/19/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 13/11/2017	Extension de l'adduction d'eau villageoise de LON-AGONMEY vers le village d'AYAME (DAWESSA) dans l'arrondissement de LON-AGONMEY au profit de la commune d'Allada	DC	9 988 700	TRAVAUX
6	Contrat n°2/22/21/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 20/11/2017	Achevement des travaux de construction d'un module de trois salles de classes plus bureau magasin à l'EPP d'ATTOGON TOHOMEY dans l'arrondissement d'ATTOGON au profit de la commune d'Allada	DC	9 261 460	TRAVAUX
7	Contrat n°2/22/28/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 27/11/2017	Fourniture et pose d'un groupe électrogène au profit de la mairie d'allada	AOO	18 988 300	FOURNITURE
8	Contrat n°2/22/28/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 03/12/2017	Acquisition de lampadaires et de coffrets au profit de la commune d'allada	DC	8 826 400	FOURNITURE
9	Contrat n°2/22/34/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 29/12/2017	Construction de deux modules de dix boutiques dans le marché de Sékou, commune d'Allada	AOO	69 481 138	TRAVAUX
10	Contrat n°2/22/32/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 29/12/2017	Entretien et réparation des modules de salles de classe dans les établissements maternels et publiques de la commune d'allada (lot1)	AOO	44 999 187	TRAVAUX
11	Contrat n°2/22/33/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 29/12/2017	Entretien et réparation des modules de salles de classe dans les établissements maternels et publiques de la commune d'allada (lot2)	AOO	33 992 138	TRAVAUX
12	Contrat n°2/22/34/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 29/12/2017	Entretien et réparation des modules de salles de classe dans les établissements maternels et publiques de la commune d'allada (lot3)	AOO	25 987 149	TRAVAUX
13	Contrat n°2/22/007/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 09/06/2017	Travaux d'entretien de construction d'un dispensaire au centre de santé de Sékou dans la commune d'Allada	AOO	34 998 838	TRAVAUX
14	Contrat n°2/22/18/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 03/10/2017	Réhabilitation des travaux raccordement des bâtiments au forage et révision des installations de plomberie du centre de santé de TOGOU DO au profit de la commune de d'Allada	DC	2 499 830	TRAVAUX

N°	Références contrats et Date de signature	Intitulé du marché	Méthode de passation	Montant TTC	Nature du marché
15	Contrat n°2/22/25/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 27/11/2017	Construction de la clôture logement infirmier au centre de santé de HINVI dans la commune d'Allada	DC	4 957 417	TRAVAUX
16	Contrat n°2/22/31/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 29/12/2017	Construction de la clôture du centre de santé de TOGOU DO dans la commune d'Allada	AOO	19 999 496	TRAVAUX
17	Contrat n°2/22/20/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 28/12/2017	Equipement d'un forage en poste d'eau autonome dans l'enceinte de la mairie au profit de la commune d'Allada	DC	5 850 000	TRAVAUX
18	Contrat n°2/22/02/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 29/03/2017	Travaux de construction et d'équipement de deux modules de trois salles avec bureau et magasin dans les écoles primaires publiques de Dahslamey, Arrondissement d'Ahouannonzoun et Gbeto Arrondissement de Lisségazoun dans la commune d'Allada	AOO	36 405 166	TRAVAUX
TOTAL				403 181 011	

Sur les dix-huit (18) marchés échantillonnés pour le compte de l'exercice 2017, seuls dix-sept (17) ont été communiqués à la mission. Ces dix-sept (17) marchés sont passés au terme de quinze (15) procédures distinctes, comme le montre le tableau suivant :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Nombre de procédures
1	AOO	11	9
2	DC	6	6
Total général		17	15

Le marché non communiqué est le suivant :

N°	Références contrats et Date de signature	Intitulé du marché	Méthode de passation	Montant TTC	Nature du marché
1	Contrat n°2/22/20/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 28/12/2017	Equipement d'un forage en poste d'eau autonome dans l'enceinte de la mairie au profit de la commune d'Allada	DC	5 850 000	TRAVAUX
TOTAL				5 850 000	

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle
(Réf/ C1 à C6)

N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	Aucune documentation n'a été obtenue à ce niveau.					Aucune documentation n'a été obtenue à ce niveau.
2	Conformité	C2						
3	Organisation et fonctionnement	C3						
4		C4						
5		C5						
6		C6						
7	Organisation et fonctionnement	C7	OK	KO	KO	KO	OK	Note A
8		C8	KO	N/A	KO	N/A	N/A	Pas de publication des décisions

Légende

- C1 Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)
- C2 Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)
- C3 Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)
- C4 Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés
- C5 Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)
- C6 Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)
- C7 Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)
- C8 Publication des décisions d'attribution

Note A :

Sur la question des moyens humains, matériels et financiers, l'autorité contractante fait deux observations essentielles comme suit :

- sur l'insuffisance des moyens humains : les élus, membres des commissions, ne sont pas des spécialistes ; ce qui fait peser la charge du travail sur les autres acteurs ;
- sur les moyens financiers, il faut noter les difficultés de publication des résultats. Par ailleurs, les primes de désintéressement sont suspendues au niveau de la Recette Perception pour raison d'inadéquation de nomenclature.

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditable collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2016	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	59,90%	57,34%

Ce taux, pour chaque gestion budgétaire, représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert et celles de demande de cotation. **(Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité).**

Ces différents taux révèlent que le système d'archivage de la Commune d'Allada sur les dossiers de passation des marchés nous paraît peu satisfaisant. Le système d'archivage des dossiers de marchés requiert une restructuration en vue d'une meilleure efficacité.

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)

Conformément aux termes de référence, il nous revient d'apprécier l'existence des plans de passation des marchés ainsi que l'inscription des marchés passés auxdits plans.

Au titre de l'exercice 2016, nous avons noté l'existence du plan de passation. Son examen nous a permis de noter l'inscription de la plupart des marchés audités sur le plan de passation. Malheureusement, un marché n'y figure pas ; ce marché a été identifié dans la revue conformité à la sous-section 5.5.

En ce qui concerne l'exercice 2017, l'auditeur a été limité dans son appréciation à cause de l'indisponibilité du plan de passation des marchés dudit exercice. En effet, le plan de passation de l'exercice 2017 n'a été mis à la disposition de la mission, en dépit de la demande adressée à la PRMP.

En l'absence de communication de ce plan de passation, la mission considérera qu'il est inexistant et que par conséquent, tous les marchés passés par la Commune d'Allada au titre de l'exercice 2017 sont frappés de nullité.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus. Le délai moyen de passation (entre le dépôt des plis et la signature du contrat) calculé :

➤ Au titre de l'exercice 2016

Le délai moyen de passation des marchés calculé au titre de l'exercice 2016 est de **27,30 jours** pour les dix (10) marchés pertinents.

Ce délai moyen nous paraît satisfaisant au regard du délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale (Art 91 du CMP) et témoigne de la célérité observée dans les tâches de passation des marchés au niveau de la Commune. Cette tendance mérite d'être maintenue même si le volume de marchés s'accroît.

➤ Au titre de l'exercice 2017

Le délai moyen de passation des marchés calculé au titre de l'exercice 2017 est de **46,71 jours** pour les dix-sept (17) marchés pertinents.

A l'instar de l'exercice 2016, ce taux moyen satisfaisant et cette tendance mérite d'être maintenue même si le volume de marchés s'accroît.

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en annexe 3.

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et de demande de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du répertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèce, la base de données des marchés communiquée à la mission ne renferme aucun marché passé par la procédure de gré à gré. En ce qui concerne les demandes de cotation, nous avons noté que les prix pratiqués sont répertoriés et se situent dans la limite des prix de référence.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

Gestion 2016

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

AOO N°2/22/03/C-AL/PRMP/S-PRMP du 15/02/16

1. Marché N°2/22/03/C-AL/SG/PRMP/S-PRMP/SMP du 05/04/2016 relatif à l'exécution des travaux d'aménagement de l'infrastructure de transport rural GOVIE-DOGLA dans la commune de d'Allada, attribué à ETS « CINQ ETOILES », pour un montant HT de 46.471.400 FCFA, source de financement : budget communal 2016 : PSDCC 2015/ FADeC investissement non affecté 2016.

Les pièces manquantes :

- Acte d'approbation du contrat,
- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2016 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Obtention des différents ANO de l'organe de contrôle ;
- Respect du délai légal minimum entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat ;
- Bonne maîtrise du délai de passation (19 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut de mention de l'heure d'ouverture des plis sur le PV ;
- Défaut de mention de la cause de rejet des offres, du montant ainsi que le nom de l'attributaire sur les lettres d'information aux soumissionnaires non retenus, contrairement à l'esprit de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : Nous sommes dans l'impossibilité d'exprimer une opinion pertinente sur la procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché en raison de l'indisponibilité de l'acte d'approbation du contrat. En cas d'absence, le marché serait frappé de nullité.

AOO N°2/22/05/C-AL/SG/PRMP/SMP du 04/03/16

2. Marché N°2/22/05/C-AL/SG/PRMP/SMP du 10/05/2016 relatif à l'acquisition de mille (1000) tables bancs au profit des écoles maternelles et primaires publiques de la commune d'Allada, attribué à ETS « CINQ ETOILES », approuvé le 21/06/2016 pour un montant TTC de 29.834.000 FCFA, source de financement : budget communal 2016 : FADeC investissement non affecté 2016.

Les pièces manquantes :

- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2016 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Obtention des différents ANO de l'organe de contrôle ;
- Respect du délai légal minimum entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat ;
- Bonne maîtrise du délai de passation (25 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut de mention de l'heure d'ouverture des plis sur le PV ;
- Défaut de mention de la cause de rejet des offres, du montant ainsi que le nom de l'attributaire sur les lettres d'information aux soumissionnaires non retenus, contrairement à l'esprit de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché est régulière sous réserve des insuffisances relevées.

AOO N°2/22/08/C-AL/SG/PRMP/SMP du 11/04/16

3. Marché N°2/22/07/C-AL/SG/PRMP/SMP du 02/06/2016 relatif aux travaux de construction de la clôture et réhabilitation des bureaux de l'arrondissement de LON-AGONMEY au profit de la commune d'Allada, attribué à SAC BTP SARL, approuvé le 21/06/2016 pour un montant TTC de 39.421.610 FCFA, source de financement : budget communal 2016 : FADeC investissement non affecté 2016.

Les pièces manquantes :

- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2016 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Obtention des différents ANO de l'organe de contrôle ;
- Respect du délai légal minimum entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat ;
- Bonne maîtrise du délai de passation (20 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Compression anormale et du délai de dépôt des offres (du 20/04 au 13/05/2016), soit moins de 30 jours qui est le délai réglementaire pour les appels d'offres ouverts ;
- Défaut de mention de l'heure d'ouverture des plis sur le PV ;
- Défaut de mention de la cause de rejet des offres, du montant ainsi que le nom de l'attributaire sur les lettres d'information aux soumissionnaires non retenus, contrairement à l'esprit de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- Non-respect du délai légal d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus (20/05/2016) et la signature du contrat (02/06/2016) contrairement aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison notamment de la compression anormale du délai de dépôt des offres et du non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat.

AOO (numéro non identifié)

4. Marché N°2/22/012/C-AL/SG/PRMP/SMP du 11/08/16 relatif aux travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) de la commune d'Allada par l'approche participative avec la méthode de haute intensité de main d'œuvre (HIMO) exercice 2016 (LOT 1), attribué à ETS HOPE SERVICES, approuvé le 27/01/2016 pour un montant HT de 22.093.050 FCFA, source de financement : budget communal 2016.
5. Marché N°2/22/013/C-AL/SG/PRMP/SMP du 11/08/16 relatif aux travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) de la commune d'Allada par l'approche participative avec la méthode de haute intensité de main d'œuvre (HIMO) exercice 2016 (LOT 2), attribué à ETS ADOOH-BTP, approuvé le 27/01/2016 pour un montant HT de 21.175.230 FCFA, source de financement : budget communal 2016.

Les pièces manquantes :

- Avis d'appel d'offres ;
- Dossier d'appel d'offres ;
- Preuve de notification du contrat approuvé à leur titulaire,

- Preuve d'enregistrement du contrat N°2/22/013/C-AL/SG/PRMP/SMP,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription des marchés au PPMP de 2016 ;
- Obtention des ANO de l'organe de contrôle ;
- Respect du délai légal minimum entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature des contrats ;
- Bonne maîtrise du délai de passation (42 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature des contrats) ; ce qui induit la signature des contrats dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut de mention de l'heure d'ouverture des plis sur le PV ;
- Défaut de mention de la cause de rejet des offres, du montant ainsi que le nom de l'attributaire sur les lettres d'information aux soumissionnaires non retenus, contrairement à l'esprit de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : Nous sommes dans l'impossibilité d'exprimer une opinion pertinente sur la procédure ayant conduit à l'attribution de ces marchés en raison de l'indisponibilité de l'avis d'appel d'offres et du DAO.

ADP N°2/22/22/C-AL/SG/PRMP/SMP du 01/12/15

6. Marché N°2/22/01/C-AL/PRMP/S-PRMP du 05/01/2016 relatif à l'étude technique, surveillance et contrôle des travaux d'entretien périodique/aménagement de l'ITR GOVIO-DOGLA (3,1km) dans la commune d'Allada, attribué à HAS ENGINEERING, approuvé le 21/06/2016 pour un montant HT de 7.975.000 FCFA, source de financement : PSDCC-FADeC.

Les pièces manquantes :

- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

Inscription du marché au PPMP de 2016 ;

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la DP ;
- Obtention des différents ANO de l'organe de contrôle ;
- Respect du délai légal minimum entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat ;
- Bonne maîtrise du délai de passation (20 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut de mention de l'heure d'ouverture des plis sur le PV ;
- Incohérence entre la date d'attribution provisoire (18/12/2015) et la date supposée de sa transmission à l'organe de contrôle (15/12/2015) ;
- Défaut de mention de la cause de rejet des offres, du montant ainsi que le nom de l'attributaire sur les lettres d'information aux soumissionnaires non retenus, contrairement à l'esprit de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve des insuffisances relevées.

AOO N°2/22/09/C-AL/SG/PRMP/SMP du 12/04/16

7. Marché N°2/22/08/C-AL/PRMP/SMP du 07/06/16 relatif aux travaux de réfection et de construction de la clôture des bureaux de l'arrondissement de ATTOGON dans la commune de d'Allada, attribué à ETS « LE CHALET », approuvé le 21/06/2016 pour un montant TTC de 24.722.779 FCFA, source de financement : budget communal 2016 : FADeC investissement non affecté 2016.

Les pièces manquantes :

- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2016 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Obtention des différents ANO de l'organe de contrôle ;
- Respect du délai légal minimum entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat ;
- Bonne maîtrise du délai de passation (22 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut de mention de l'heure d'ouverture des plis sur le PV ;
- Défaut de mention de la cause de rejet des offres, du montant ainsi que le nom de l'attributaire sur les lettres d'information aux soumissionnaires non retenus, contrairement à l'esprit de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve des insuffisances relevées.

AOO N°2/22/10/C-AL/SG/PRMP/SMP du 12/04/16

8. Marché N°2/22/09/C-AL/PRMP/SMP du 07/06/16 relatif aux travaux de réfection et de construction de la clôture des bureaux de l'arrondissement de SEKOU dans la commune d'Allada, attribué à ETS « SETFIB », approuvé le 21/06/2016 pour un montant TTC de 46.383.250 FCFA, source de financement : budget communal 2016 : FADeC investissement non affecté 2016.

Les pièces manquantes :

- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2016 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Obtention des différents ANO de l'organe de contrôle ;
- Respect du délai légal minimum entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat ;
- Bonne maîtrise du délai de passation (20 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut de mention de l'heure d'ouverture des plis sur le PV ;
- Défaut de mention de la cause de rejet des offres, du montant ainsi que le nom de l'attributaire sur les lettres d'information aux soumissionnaires non retenus, contrairement à l'esprit de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve des insuffisances relevées.

AOO N°2/22/10/C-AL/SG/PRMP/SMP du 12/04/16

9. Marché N°2/22/13/C-AL/SG/PRMP/SMP du 30/05/16 relatif aux travaux de réfection de trois modules de salles de classe respectivement dans les EPP de DONOU TOKPOPA B, HINVI TANGA et de maternel de TOGOUDO, attribué à SOCIETE ICEBERG GROUP, pour un montant TTC de 22.597.685 FCFA, source de financement : budget communal 2016 : FADeC investissement non affecté 2016.

Les pièces manquantes :

- ANO de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire,
- Acte d'approbation du contrat,

- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Inscription du marché au PPMP de 2016 ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Respect du délai légal minimum entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat ;
- Bonne maîtrise du délai de passation (40 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut de mention de l'heure d'ouverture des plis sur le PV ;
- Défaut de mention de la cause de rejet des offres, du montant ainsi que le nom de l'attributaire sur les lettres d'information aux soumissionnaires non retenus, contrairement à l'esprit de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : Nous sommes dans l'impossibilité d'exprimer une opinion pertinente sur la procédure ayant conduit à l'attribution de ces marchés en raison de l'indisponibilité de l'avis de la CCMP sur le PV d'attribution provisoire et de l'acte d'approbation du contrat.

Tableau statistiques des opinions données sur les procédures d'appel d'offres ouvert

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur TTC du Marché	Opinions		
				1	2	3
1	Contrat n°2/22/03/c-AL/SG/PRMP/SMP/du 05/04/2016	Exécution des travaux d'aménagement de l'infrastructure de transport rural GOVIE-DOGLA dans la commune de d'Allada	69 481 138			X
2	Contrat n°2/22/05/c-AL/SG/PRMP/SMP/du 10/05/2016	Acquisition de mille (1000) tables bancs au profit des écoles maternelles et primaires publiques de la commune d'Allada	29 834 000	X		
3	Contrat n°2/22/07/c-AL/SG/PRMP/SMP/du 17/06/2016	Travaux de construction de la cloture et rehabilitation des bureaux de l'arrondissement de LON-AGONMEY au profit de la commune d'Allada	46 785 681		X	
4	Contrat n°2/22/012/c-AL/SG/PRMP/SMP/du 11/08/2016	Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) de la commune d'Allada par l'approche participative avec la methode de haute intensite de main d'œuvre (HIMO) exercee 2016	236 069 799			X
5	Contrat n°2/22/013/c-AL/SG/PRMP/SMP/du 11/08/2016	Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) de la commune d'Allada par l'approche participative avec la methode de haute intensite de main d'œuvre (HIMO) exercee 2016	24 986 771			X
6	Contrat n°2/22/01/c-AL/SG/PRMP/SMP/du 05/01/2016	Etude technique, surveillance et contrôle des travaux d'entretien periodiqu/amenagement de l'ITR GOVIO-DOGLA (3,1km) dans la commune d'Allada	7 975 000	X		

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur TTC du Marché	Opinions		
				1	2	3
7	Contrat n°2/22/08/c-AL/SG/PRMP/SMP/du 07/06/2016	Exécution des travaux de refection et de construction de la cloture des bureaux de l'arrondissement de ATTOGON dans la commune de d'Allada	24 722 779	X		
8	Contrat n°2/22/09/c-AL/SG/PRMP/SMP/du 07/06/2016	Exécution des travaux de refection et de construction de la cloture des bureaux de l'arrondissement de SEKOU dans la commune de d'Allada	54 732 235	X		
9	Contrat 2/22011/C/AL/SG/PRMP /SMP du 09 Aout 2016	Travaux de refection de trois modules de salles de classe respectivement dans les EPP de DONOU TOKPOPA B, HINVI TANGA et de maternel de TOGOUDO	22 597 808			X
TOTAL			517 185 211	117 264 014	46 785 681	353 135 516

Légende

- 1 Procédure régulière sous réserve
- 2 Procédure irrégulière
- 3 Impossibilité d'exprimer une opinion

PROCEDURE DE DEMANDE DE COTATION

DC N°2/22/06/C-AL/PRMP/S-PRMP du 18/03/16

10. Marché N°2/22/06/C-AL/SG/PRMP/S-PRMP/SMP du 15/05/16 relatif à l'achèvement des travaux de construction de quatre boutiques modernes à l'arrondissement d'Allada, commune d'Allada, attribué à APS GROUP SARL, pour un montant TTC de 14.823.605 FCFA, source de financement : budget communal 2016 : PSDCC 2015/ FADeC investissement non affecté 2016.

Les pièces manquantes :

- Lettres d'invitation à soumissionner,
- Acte d'approbation du contrat,
- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire.

Les points forts (forces) relevés :

- Respect du principe de mise en concurrence des candidats (trois plis reçus) ;
- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Obtention des différents ANO de l'organe de contrôle ;
- Respect du délai légal minimum entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat ;
- Bonne maîtrise du délai de passation (24 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut d'inscription du marché au PPMP de 2016 ;
- Pas de certitude sur l'ouverture publique des plis comme mentionné dans la demande de cotation (absence de liste de présence des soumissionnaires) ;
- Défaut de mention de la cause de rejet des offres, du montant ainsi que le nom de l'attributaire sur les lettres d'information aux soumissionnaires non retenus, contrairement à l'esprit de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est frappée de nullité en raison de son défaut d'inscription au plan de passation des marchés (article 20 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin).

Tableau statistiques des opinions données sur les procédures de demande de cotation

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur TTC du Marché	Opinions		
				1	2	3
3	Contrat n°2/22/06/c-AL/SG/PRMP/SMP/du 12/05/2016	Achevement des travaux de construction de quatre boutiques modernes à l'arrondissement d'Allada, commune d'Allada	14 823 605		X	
TOTAL			14 823 605	14 823 605	14 823 605	-

Légende

- 1 Procédure irrégulière
- 2 Procédure frappée de nullité
- 3 Impossibilité d'exprimer une opinion

 Gestion 2017**PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT****AOO N°2/22/06/C-AL/SG/PRMP/S-PRMP du 23/03/17**

1. Marché N°2/22/009/C-AL/SG/PRMP/SMP du 09/06/17 relatif aux travaux de construction et d'équipement d'un module de trois (03) classes avec bureaux et magasin à l'EPP d'Adjadji-Bata, attribué à ETS GBENONKPO, approuvé le 23/06/2017 pour un montant HT de 24.729.703 FCFA, source de financement : FADeC investissement non affecté.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Respect du délai légal minimum entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat ;
- Bonne maîtrise du délai de passation (43 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai d'un (01) jour entre la notification de l'attribution provisoire (17/05/2017) et l'obtention de l'ANO de la CCMP sur le PV d'attribution (04/05/2017) ;
- Enregistrement hâtif du contrat (15/06/2017), soit bien avant son approbation (23/06/2017) contrairement l'esprit de l'article 92 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve des insuffisances relevées.

AOO N°2/22/07/C-AL/SG/PRMP/S-PRMP du 23/03/17

2. Marché N°2/22/08/C-AL/SG/PRMP/SMP du 09/06/17 relatif aux travaux de construction et d'équipement d'un module de trois (03) classes avec bureaux à l'école primaires publique de Tokpa-Houngbado (tokpa) dans la commune d'Allada, attribué à ETS GBENONKPO, approuvé le 23/06/2017 pour un montant TTC de 25.018.590 FCFA, source de financement : FADeC investissement non affecté.

Les pièces manquantes :

Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Respect du délai légal minimum entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat ;
- Bonne maîtrise du délai de passation (43 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai d'un (01) jour entre la notification de l'attribution provisoire (17/05/2017) et l'obtention de l'ANO de la CCMP sur le PV d'attribution (03/05/2017) ;
- Enregistrement hâtif du contrat (15/06/2017), soit bien avant son approbation (23/06/2017) contrairement l'esprit de l'article 92 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve des insuffisances relevées.

AOO N°2/22/08/C-AL/SG/PRMP/S-PRMP du 23/03/17

3. Marché N°2/22/11/C-AL/SG/PRMP/SMP du 06/06/17 relatif aux travaux de réalisation d'un forage équipé de pompe à motricité humaine (FPM) à GBETO dans l'arrondissement Lisségazoun au profit de la commune d'Allada, attribué à LES 07 ANGES, approuvé le 23/06/2017 pour un montant TTC de 20.197.739 FCFA, source de financement : FADeC investissement non affecté.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Respect du délai légal minimum entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat ;

- Bonne maîtrise du délai de passation (43 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai d'un (01) jour entre la notification de l'attribution provisoire (17/05/2017) et l'obtention de l'ANO de la CCMP sur le PV d'attribution (04/05/2017) ;
- Enregistrement hâtif du contrat (19/06/2017), soit bien avant son approbation (23/06/2017) contrairement l'esprit de l'article 92 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve des insuffisances relevées.

AOO N°2/22/14/C-AL/SG/PRMP/S-PRMP du 12/05/17

4. Marché N°2/22/26/C-AL/SG/PRMP/SMP du 27/11/17 relatif à la fourniture et pose d'un groupe électrogène au profit de la mairie d'Allada, attribué à STE M/AC, approuvé le 30/01/2017 pour un montant TTC de 18.988.300 FCFA, source de financement : FADeC investissement non affecté 2017.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Respect du délai légal minimum entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai d'un (01) jour entre la notification de l'attribution provisoire (19/07/2017) et l'obtention de l'ANO de la CCMP sur le PV d'attribution (28/06/2017) ;
- Enregistrement hâtif du contrat (18/12/2017), soit bien avant son approbation (30/01/2018) contrairement l'esprit de l'article 92 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve des insuffisances relevées.

AOO N°2/22/30/C-AL/SG/PRMP/S-PRMP du 07/11/17

5. Marché N°2/22/34/C-AL/SG/PRMP/SMP du 29/12/17 relatif aux travaux de construction de deux modules de dix boutiques dans le marché de Sékou, commune d'Allada, attribué à ENTREPRISE ETRACO, approuvé le 16/02/2017 pour un montant TTC de 69.481.138 FCFA, source de financement : FADeC.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Respect du délai légal minimum entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat ;
- Bonne maîtrise du délai de passation (21 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut de mention de l'heure d'ouverture des plis sur le PV ;
- Enregistrement hâtif du contrat (15/02/2017), soit bien avant son approbation (16/02/2017) contrairement l'esprit de l'article 92 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve des insuffisances relevées.

AOO N°2/22/22/C-AL/SG/PRMP/S-PRMP

6. Marché N°2/22/32/C-AL/SG/PRMP/SMP du 29/12/17 relatif à l'entretien et réparation des modules de salles de classe dans les établissements maternels et publiques de la commune d'Allada (lot1), attribué à SOCIETE BETHANIE SARL, approuvé le 30/01/2018 pour un montant TTC de 44.999.187 FCFA, source de financement : FADeC.
7. Marché N°2/22/37/C-AL/SG/PRMP/SMP du 29/12/17 relatif à l'entretien et réparation des modules de salles de classe dans les établissements maternels et publiques de la commune d'Allada (lot2), attribué à NONSINA BTP, approuvé le 30/01/2018 pour un montant TTC de 33.992.138 FCFA, source de financement : FADeC.
8. Marché N°2/22/38/C-AL/SG/PRMP/SMP du 29/12/17 relatif à l'entretien et réparation des modules de salles de classe dans les établissements maternels et publiques de la commune d'Allada (lot3), attribué à SOCIETE LOGIQUE SYSTEM SARL, approuvé le 30/01/2018 pour un montant TTC de 25.987.149 FCFA, source de financement : FADeC.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Bonne maîtrise du délai de passation (21 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature des contrats) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai légal minimum entre l'information aux soumissionnaires non retenus (18/12/2017) et la signature des contrats (29/12/2017) ;
- Enregistrement hâtif du contrat N°2/22/32/C-AL/SG/PRMP/SMP (17/01/2018), soit bien avant son approbation (30/01/2018) contrairement l'esprit de l'article 92 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution des marchés ci-dessus est irrégulière en raison du non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature des contrats.

AOO N°2/22/05/C-AL/SG/PRMP/S-PRMP

9. Marché N°2/22/007/C-AL/SG/PRMP/S-PRMP du 09/06/17 relatif aux travaux d'entretien de construction d'un dispensaire au centre de santé de Sékou dans la commune d'Allada, attribué à TOUT EST GRACE BENIN SARL, approuvé le 23/06/2017 pour un montant TTC de 34.998.838 FCFA, source de financement : FADeC.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Respect du délai légal minimum entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat ;
- Bonne maîtrise du délai de passation (44 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai d'un (01) jour entre la notification de l'attribution provisoire (17/05/2017) et l'obtention de l'ANO de la CCMP sur le PV d'attribution (05/05/2017) ;
- Défaut d'enregistrement du contrat communiqué.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve des insuffisances relevées.

AOO N°2/22/25/C-AL/SG/PRMP/S-PRMP du 03/11/17

10. Marché N°2/22/35/C-AL/SG/PRMP/SMP du 29/12/17 relatif aux travaux de construction de la clôture du centre de santé de TOGOUDO dans la commune d'Allada, attribué à SOCIETE BETHANIE SARL, approuvé le 30/01/2018 pour un montant TTC de 19.999.496 FCFA, source de financement : FADeC.

Les pièces manquantes :

- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Respect du délai légal minimum entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat ;
- Bonne maîtrise du délai de passation (21 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Défaut de mention de l'heure d'ouverture des plis sur le PV ;
- Enregistrement hâtif du contrat (17/01/2018), soit bien avant son approbation (30/01/2018) contrairement l'esprit de l'article 92 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve des insuffisances relevées.

AOO N°2/22/01/C-AL/SG/PRMP/S-PRMP

11. Marché N°2/22/02/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 29/03/2017 relatif aux travaux de construction et d'équipement de deux modules de trois salles avec bureau et magasin dans les écoles primaires publiques de Dahslamey, Arrondissement d'Ahouannonzoun et Gbéto Arrondissement de Lisségazoun dans la commune d'Allada, attribué à SOCIETE BETHANIE SARL, approuvé le 23/06/2017 pour un montant TTC de 36.405166 FCFA, source de financement : FADeC.

Les pièces manquantes :

- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire,
- Preuve de publication des attributions provisoire et définitive.

Les points forts (forces) relevés :

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans le DAO ;
- Respect du délai légal minimum entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat ;
- Bonne maîtrise du délai de passation (42 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Non-respect du délai d'un (01) jour entre la notification de l'attribution provisoire 13/05/2017) et l'obtention de l'ANO de la CCMP sur le PV d'attribution (24/02/2017) ;
- Enregistrement hâtif du contrat (06/04/2017), soit bien avant son approbation (23/06/2018) contrairement l'esprit de l'article 92 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est régulière sous réserve des insuffisances relevées.

Tableau statistiques des opinions données sur les procédures d'appel d'offres ouvert

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur TTC du Marché	Opinions	
				1	2
1	Contrat n°2/22/009/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 09/06/2017	Travaux de construction et d'équipement d'un module de trois (03) classes avec bureaux et magasin à l'EPP d'Adjadi-Bata	24 729 703	X	
2	Contrat n°2/22/008/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 09/06/2017	Travaux de construction et d'équipement d'un module de trois (03) classes avec bureaux à l'école primaires publique deTokpa-Houngbado (tokpa) dans la commune d'Allada.	25 018 590	X	
3	Contrat n°2/22/010/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 09/06/2017	Construction d'un module de trois salles (03) de classes à l'école primaire publique de SOYO dans la commune de d'ALLADA	20 197 739	X	
4	Contrat n°2/22/28/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 27/11/2017	Fourniture et pose d'un groupe électrogène au profit de la mairie d'allada	18 988 300	X	
5	Contrat n°2/22/34/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 29/12/2017	Construction de deux modules de dix boutiques dans le marché de Sékou, commune d'Allada	69 481 138	X	
6	Contrat n°2/22/32/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 29/12/2017	Entetien et reparation des modules de salles de classe dans les etablissements maternels et publiques de la commune d'allada (lot1)	44 999 187		X
7	Contrat n°2/22/33/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 29/12/2017	Entetien et reparation des modules de salles de classe dans les etablissements maternels et publiques de la commune d'allada (lot2)	33 992 138		X
8	Contrat n°2/22/34/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 29/12/2017	Entetien et reparation des modules de salles de classe dans les etablissements maternels et publiques de la commune d'allada (lot3)	25 987 149		X
9	Contrat n°2/22/007/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 09/06/2017	Travaux d'entretien de construction d'un dispensaire au centre de santé de Sékou dans la commune d'Allada	34 998 838		X
10	Contrat n°2/22/31/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 29/12/2017	Construction de la clôture du centre de santé de TOGOUDO dans la commune d'Allada	19 999 496	X	
11	Contrat n°2/22/02/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 29/03/2017	Travaux de construction et d'équipement de deux modules de trois salles avec bureau et magasin dans les écoles primaires publiqueq de Dahslamey,Arrondissement d'Ahouannonzoun et Gbéto Arrondissement de Lisségazoun dans la commune d'Allada	36 405 166	X	
TOTAL			354 797 444	214 820 132	139 977 312

Légende

- 1 Procédure régulière
- 2 Procédure irrégulière

PROCEDURE DE DEMANDE DE COTATION

DC N°2/22/18/C-AL/SG/PRMP/S-PRMP du 28/06/17

12. Marché N°2/22/11/C-AL/SG/PRMP/SMP du 19/09/17 relatif aux travaux de réalisation d'un forage équipé de pompe à motricité humaine (FPM) à GBETO dans l'arrondissement Lisségazoun au profit de la commune d'Allada, attribué à LES SEPT ANGES, pour un montant TTC de 6.999.760 FCFA, source de financement : FADeC non affecté.

Les pièces manquantes :

- Lettres d'invitation à soumissionner,
- Acte d'approbation du contrat,
- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire.

Les points forts (forces) relevés :

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la DC ;
- Obtention de l'ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Pas de certitude sur la formalisation de la phase de consultation des candidats (absence des lettres d'invitation à soumissionner) ;
- Signature du contrat (par l'AC), le 27/11/2017 hors délai de validité des marchés.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière en raison de la signature du contrat hors délai de validité (article 91 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en République du Bénin).

DC N°2/22/24/C-AL/SG/PRMP/S-PRMP

13. Marché N°2/22/19/C-AL/SG/PRMP/SMP du 13/11/17 relatif à l'extension de l'adduction d'eau villageoise de LON-AGONMEY vers le village d'AYAME (DAWESSA) dans l'arrondissement de LON-AGONMEY au profit de la commune d'Allada, attribué à HOPE SERVICES, pour un montant TTC de 9.988.700 FCFA, source de financement : FADeC 2017.

Les pièces manquantes :

- Lettres d'invitation à soumissionner,
- PV d'ouverture des plis,
- Rapport d'analyse des offres,
- ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire,
- Acte d'approbation du contrat,
- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire.

Les points forts (forces) relevés :

- Bonne maîtrise du délai de passation (41 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Pas de certitude sur la formalisation de la phase de consultation des candidats (absence des lettres d'invitation à soumissionner).

Conclusion : Nous ne sommes pas en mesure d'exprimer une opinion pertinente sur la procédure ayant conduit à l'attribution de ce marché en raison de l'indisponibilité des pièces énumérées ci-dessus.

DC N°2/22/26/C-AL/SG/PRMP/S-PRMP

14. Marché N°2/22/21/C-AL/SG/PRMP/SMP du 20/11/2017 relatif à l'achèvement des travaux de construction d'un module de trois salles de classes plus bureau magasin à l'EPP d'ATTOGON TOHOMEY dans l'arrondissement d'ATTOGON au profit de la commune d'Allada, attribué à ENTREPRISE ETRACO, pour un montant TTC de 9.261.460 FCFA, source de financement : FADeC 2017.

Les pièces manquantes :

- Lettres d'invitation à soumissionner,
- Acte d'approbation du contrat,
- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire.

Les points forts (forces) relevés :

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la DC ;
- Obtention de l'ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire ;
- Bonne maîtrise du délai de passation (31 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Pas de certitude sur la formalisation de la phase de consultation des candidats (absence des lettres d'invitation à soumissionner) ;
- Non-respect du délai légal d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus (07/11/2016) et la signature du contrat (20/11/2017) contrairement aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison du non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat.

DC N°2/22/34/C-AL/SG/PRMP/S-PRMP

15. Marché N°2/22/28/C-AL/SG/PRMP/SMP du 03/12/2017 relatif à l'acquisition de lampadaires et de coffrets au profit de la commune d'Allada, attribué à ETS LE REVEIL TOSSOU ET FILS pour un montant TTC de 8.826.400 FCFA, source de financement : FADeC 2017.

Les pièces manquantes :

- Lettres d'invitation à soumissionner,
- ANO de la CCMP sur la décision d'attribution provisoire,
- Preuve de notification de l'attribution à l'attributaire et aux soumissionnaires non retenus,
- Acte d'approbation du contrat,
- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire.

Les points forts (forces) relevés :

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la DC ;
- Obtention de l'ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire ;
- Bonne maîtrise du délai de passation (05 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Pas de certitude sur la formalisation de la phase de consultation des candidats (absence des lettres d'invitation à soumissionner) ;
- Non-respect du délai légal d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat (regard du délai de passation de 05 jours) contrairement aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison du non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat.

DC N°2/22/21/C-AL/SG/PRMP/S-PRMP

16. Marché N°2/22/18/C-AL/SG/PRMP/SMP du 03/10/17 relatif à la réhabilitation des travaux raccordement des bâtiments au forage et révision des installations de plomberie du centre de santé de TOGOUDO au profit de la commune de d'Allada, attribué à TRICK GROUP, pour un montant TTC de 2.499.830 FCFA, source de financement : budget communal.

Les pièces manquantes :

- Lettres d'invitation à soumissionner,
- Acte d'approbation du contrat.

Les points forts (forces) relevés :

- Respect des critères d'analyse et d'évaluation inscrits dans la DC ;
- Obtention de l'ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Pas de certitude sur la formalisation de la phase de consultation des candidats (absence des lettres d'invitation à soumissionner) ;
- Signature hâtive du contrat par l'autorité contractante (03/10/2017) avant l'attributaire (31/10/2017) ;
- Signature du contrat (par l'attributaire) hors délai de validité des offres.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché est irrégulière en raison de la signature du contrat hors délai de validité (article 91 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en République du Bénin).

DC N°2/22/29/C-AL/SG/PRMP/SMP/SAC

17. Marché N°2/22/25/C-AL/SG/PRMP/SMP du 27/11/2017 relatif aux travaux de construction de la clôture logement infirmier au centre de santé de HINVI dans la commune d'Allada, attribué à ETS GROUPE GENIE SOFT pour un montant TTC de 4.957.417 FCFA, source de financement : FADeC non affecté 2017.

Les pièces manquantes :

- Lettres d'invitation à soumissionner,
- Rapport d'évaluation des offres,
- Preuve de notification de l'attribution à l'attributaire et aux soumissionnaires non retenus,
- Acte d'approbation du contrat,
- Preuve de notification du contrat approuvé à son titulaire.

Les points forts (forces) relevés :

- Obtention de l'ANO de la CCMP sur l'attribution provisoire ;
- Bonne maîtrise du délai de passation (11 jours entre la date de dépôt des offres et la date de signature du contrat) ; ce qui induit la signature du contrat dans le délai de validité des offres.

Les points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Pas de certitude sur la formalisation de la phase de consultation des candidats (absence des lettres d'invitation à soumissionner) ;
- Non-respect du délai légal d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat (regard du délai de passation de 11 jours) contrairement aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics en République du Bénin.

Conclusion : La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus est irrégulière en raison du non-respect du délai minimum d'attente entre l'information aux soumissionnaires non retenus et la signature du contrat.

Tableau statistiques des opinions données sur les procédures de demande de cotation

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur TTC du Marché	Opinions		
				1	2	3
1	Contrat n°2/22/11/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 19/07/2017	Travaux de réalisation d'un forage équipé de pompe à motricité humaine (FPM) à GBETO dans l'arrondissement Lisségazoun au profit de la commune d'Allada	6 999 760		X	
2	Contrat n°2/22/19/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 13/11/2017	Extension de l'adduction d'eau villageoise de LON-AGONMEY vers le village d'AYAME (DAWESSA) dans l'arrondissement de LON-AGONMEY au profit de la commune d'Allada	9 988 700			X
3	Contrat n°2/22/21/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 20/11/2017	Achevement des travaux de construction d'un module de trois salles de classes plus bureau magasin à l'EPP d'ATTOGON TOHOMEY dans l'arrondissement d'ATTOGON au profit de la commune d'Allada	9 261 460		X	
4	Contrat n°2/22/28/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 03/12/2017	Acquisition de lampadaires et de coffrets au profit de la commune d'allada	8 826 400		X	
5	Contrat n°2/22/18/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 03/10/2017	Réhabilitation des travaux raccordement des bâtiments au forage et révision des installations de plomberie du centre de santé de TOGOU DO au profit de la commune de d'Allada	2 499 830		X	
6	Contrat n°2/22/25/C-AL/SG/PRMP/SMP DU 27/11/2017	Construction de la clôture logement infirmier au centre de santé de HINVI dans la commune d'Allada	4 957 417		X	
TOTAL			42 533 567	-	32 544 867	9 988 700

Légende

- 1 Procédure régulière
- 2 Procédure irrégulière
- 3 Impossibilité d'exprimer une opinion

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au cours de notre mission, nous n'avons observé l'existence d'aucun recours au titre des exercices audités.

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

7.1. Examen des relevés des dépenses

Par courrier n° 50/09/SM/FA/BEC/BEN/19 (**voir en annexe 5**), le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution financière des marchés.

A ce jour, malgré nos multiples relances et les engagements pris par l'AC lors de la séance de restitution, aucune pièce de règlement n'a été communiquée au cabinet.

7.2. Appréciation du niveau d'exécution du PPM

Aucun rapport d'activités n'a été mis à la disposition de la mission. Rappelons que seul le plan de passation de l'exercice 2016 a été communiqué. Nous sommes ainsi limités dans l'appréciation du niveau d'exécution des plans de passation des marchés.

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que le test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen de non-conformité théorique initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux de non-conformité effectif.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée"	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes de passation et de contrôle

En dépit de la demande formelle, aucun acte de désignation des membres des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC n'a été communiqué à la mission.

Conclusion : La mission est limitée dans l'évaluation de la performance en matière de mise en place des organes.

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

➤ Gestion 2016

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	10	10	1	10%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0		Pas de procédure dérogatoire	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	9	9	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	1	1	1	100%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	12	10	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	10	10	1	10%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	1	1	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	10	10	10	100%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	10	10	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	10	10	1	10%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0		Pas de recours	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE_REVUE DE CONFORMITE (A)				19,17%		
	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				59,90%		
	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C = A/B)				32,00%		

Conclusion : Le taux de non-conformité effectif est de 32,00%.

Nous pouvons dire qu'il y a une conformité moyenne et qu'en 2016, la Commune d'Allada n'a pas respecté

certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.

➤ Gestion 2017

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a) *100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	0	0	0		Absence de PPM	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	0		Pas de procédure dérogatoire	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	11	11	0	0%	RAS	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	11	11	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	6	6	6	100%	RAS	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	17	17	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	17	17	0	0%	RAS	Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	17	17	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	11	11	1	9%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	6	6	2	33%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	17	17	17	100%	RAS	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	17	17	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	17	17	6	35%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	0	0	0		Pas de recours	Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
TAUX DE NON CONFORMITE_REVUE DE CONFORMITE (A)					25,25%		
TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)					57,34%		
TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF (C = A/B)					44,03%		

Conclusion : Le taux de non-conformité effectif est de 44,03%.

Nous pouvons dire qu'il y a une conformité moyenne et qu'en 2017, la Commune d'Allada n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Entité	Noms et prénoms	Fonctions
1	Commune d'Allada	NAGO Jean-Eudes	SGA/ Mairie d'Allada

ANNEXE 2 : LES DEUX (02) TABLEAUX D'EXHAUSTIVITE**Gestion 2016****PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

		Planifica tion	DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution								Contractualisation			Total requis	Total	%
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4								5					
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Exécution des travaux d'aménagement de l'infrastructure de transport rural GOVIE-DOGLA dans la commune de d'Allada	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	12	75,00%	
2	Acquisition de mille (1000) tables bancs au profit des écoles maternelles et primaires publiques de la commune d'Allada	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	12	75,00%	
3	Travaux de construction de la clôture et rehabilitation des bureaux de l'arrondissement de LON-AGONMEY au profit de la commune d'Allada	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	12	75,00%	
4	Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) de la commune d'Allada par l'approche participative avec la methode de haute intensite de main d'œuvre (HIMO) execice 2016	1	0	0	1	0	1	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	10	62,50%	
5	Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) de la commune d'Allada par l'approche participative avec la methode de haute intensite de main d'œuvre (HIMO) execice 2016	1	0	0	1	0	1	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	10	62,50%	
6	Exécution des travaux de refecton et de construction de la clôture des bureaux de l'arrondissement de ATTOGON dans la commune de d'Allada	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	12	75,00%	
7	Exécution des travaux de refecton et de construction de la clôture des bureaux de l'arrondissement de SEKOU dans la commune de d'Allada	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	n/a	1	1	0	1	0	0	16	12	75,00%	
8	Travaux de refecton de trois modules de salles de classe respectivement dans les EPP de DONOU TOKPOPA B, HINVI TANGA et de maternel de TOGOUDO	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	n/a	1	1	0	1	0	0	16	10	62,50%	
	Total requis (A)																		128			
	Total (B)																			90		
	% moyen (B/A)																				70,31%	

		Planification	Préselection						DP		Réception des propositions			Ouverture, Analyse & Evaluation des Propositions						Attribution et Négociation			Contractualisation			Total requis	Total	%	
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2						3		4			5						6			7						
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x			
1	Etude technique, surveillance et contrôle des travaux d'entretien périodique/amenagement de l'ITR GOVIO-DOGLA (3,1km) dans la commune d'Allada	1	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	n/a	1	1	0	0	18	15	83,33%
	TOTAL A																									18			
	TOTAL B																										15		

PROCEDURES DE DEMANDE DE COTATION

		Planifi cation	Dossier de demande de cotation	Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%	
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4							5					
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p			
1	Achevement des travaux de construction de quatre boutiques modernes à l'arrondissement d'Allada, commune d'Allada	0	0	1	1	0	1	1	1	1	1	n/a	1	1	n/a	1	0	n/a	14	10	7143%
2	Acquisition de mobilier de bureaux au profit de la mairie d'Allada	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	n/a	0	0	n/a	0	0	n/a	16	0	0,00%
3	Acquisition de matériel info rmatic et bureautiques au profil de la mairie d'Allada	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	n/a	0	0	n/a	0	0	n/a	16	0	0,00%
	Total requis (A)																		46		
	Total (B)																			10	
	TOTAL GLOBAL DES "A"																		192		
	TOTAL GLOBAL DES "B"																			115	
	%moyen																				59,90%

Gestion 2017**PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

		Planification	DAO		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	Total	%
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4							5					
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p			
1	Travaux de construction et d'équipement d'un module de trois (03) classes avec bureaux et magasin à l'EPP d'Adjadj Bata	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	11	68,75%
2	Travaux de construction et d'équipement d'un module de trois (03) classes avec bureaux à l'école primaires publique de Tokpa-Houngbado (tokpa) dans la commune d'Allada.	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	11	68,75%
3	Construction d'un module de trois salles (03) de classes à l'école primaire publique de SOYO dans la commune de d'ALLADA	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	11	68,75%
4	Fourniture et pose d'un groupe électrogène au profit de la mairie d'allada	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	11	68,75%
5	Construction de deux modules de dix boutiques dans le marché de Sékou, commune d'Allada	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	11	68,75%
6	Entetien et reparation des modules de salles de classe dans les etablissements maternels et publiques de la commune d'allada (lot1)	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	11	68,75%
7	Entetien et reparation des modules de salles de classe dans les etablissements maternels et publiques de la commune d'allada (lot2)	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	11	68,75%
8	Entetien et reparation des modules de salles de classe dans les etablissements maternels et publiques de la commune d'allada (lot3)	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	11	68,75%
9	Travaux d'entretien de construction d'un dispensaire au centre de santé de Sékou dans la commune d'Allada	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	0	0	1	1	0	16	10	62,50%
10	Construction de la clôture du centre de santé de TOGOU DO dans la commune d'Allada	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	1	0	16	11	68,75%
11	Equipement d'un forage en poste d'eau autonome dans l'enceint de la mairie au profit de la comune d'Allada	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	0	0	0	0	0	0	16	0	0,00%
12	Travaux de construction et d'équipement de deux modules de trois salles avec bureau et magasin dans les écoles primaires publique de Dahslamey, Arrondissement d'Ahouannonzoun et Gbéto Arrondissement de Lisségazoun dans la commune d'Allada	0	1	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	0	0	16	10	62,50%
TOTAL A																			192		
TOTAL B																				119	

PROCEDURES DE DEMANDE DE COTATION

		Planifi cation	Dossier de demande de cotation	Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution								Contractualisation			Total requis	Total	%	
N°	Marchés (N° & Intitulé)	1	2		3				4								5					
			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Travaux de réalisation d'un forage équipé de pompe à motricité humaine (FPM) à GBETO dans l'arrondissement Lisségazo au au profit de la commune d'Allada	0	0	0	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	0	0	14	8	57,14%	
2	Extension de l'adduction d'eau villageoise de LON-AGONMEY vers le village d'AYAME (DAWESSA) dans l'arrondissement de LON-AGONMEY au profit de la commune d'Allada	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	N/A	1	1	0	1	0	0	16	5	31,25%	
3	Achevement des travaux de construction d'un module de trois salles de classes plus bureau magasin à l'EPP d'ATTOGON TOHOMÉY dans l'arrondissement d'ATTOGON au profit de la commune d'Allada	0	0	1	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	0	0	16	9	56,25%	
4	Acquisition de lampadaires et de coffrets au profit de la commune d'allada	0	0	1	1	0	0	1	1	1	0	N/A	0	0	0	1	0	0	16	6	37,50%	
5	Renbilitaton des travaux raccordement des batiments au forage et révision des installations de plombrie du centre de santé de TOGOU DO au profit de la commune de d'Allada	0	1	0	1	0	0	1	1	1	1	N/A	1	1	0	1	0	0	16	9	56,25%	
6	Contruction de la clôture logement infirmier au centre de santé de HINVI dans la commune d'Allada	0	1	0	1	0	0	1	1	1	1	N/A	0	1	0	1	0	0	16	8	50,00%	
	Total requis (A)																		94			
	Total (B)																			45		
	TOTAL GLOBAL DES "A"																		286			
	TOTAL GLOBAL DES "B"																			164		
	%moyen																				57,34%	

LEGENDE

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures d'appels d'offres ouvert (AOO)

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. DAO

- a. Avis d'appel d'offres publié
- b. Dossier d'Appel d'Offres validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures de Demande de Cotation (DC)

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Dossier de demande de cotation

- a. Lettre d'invitation à soumissionner (Avis de consultation publié)
- b. Dossier de demande de cotation validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des **Prestations Intellectuelles (PI)**

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. Présélection

- a. Avis à manifestation d'intérêt publié
- b. Réponses des soumissionnaires
- c. Rapports d'évaluation des manifestations d'intérêt
- d. PV de présélection et Liste restreinte des soumissionnaires présélectionnés
- e. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des MI
- f. Preuve d'information aux soumissionnaires non présélectionnés

3. Demande de propositions

- g. lettre d'invitation à soumissionner
- h. Demande de propositions validé

4. Réception des propositions

- i. Propositions des soumissionnaires
- j. Acte de désignation des membres de la commission d'ouverture des propositions
- k. Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse

5. Ouverture et évaluation des propositions

• **Propositions techniques**

- l. Procès-verbal d'ouverture des propositions techniques
- m. Procès-verbal d'évaluation des propositions techniques
- n. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation
- o. Preuve d'information aux soumissionnaires non qualifiés techniquement

• **Propositions financières**

- p. Procès-verbal d'ouverture des propositions financières
- q. Procès-verbal d'évaluation des propositions financières
- r. ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation

6. attribution et négociation

- s. Preuve de notification d'attribution provisoire
- t. PV de négociation (selon le cas)
- u. Preuve d'information aux soumissionnaires non retenus

7. Contractualisation

- v. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- w. Preuve de notification du marché
- x. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

ANNEXE N°3 : DETERMINATION DU DELAI MOYEN DE PASSATION➤ **Gestion 2016**

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Exécution des travaux d'aménagement de l'infrastructure de transport rural GOVIE-DOGLA dans la commune de d'Allada	non communiqué	1	18	non communiqué	19
2	Acquisition de mille (1000) tables bancs au profit des écoles maternelles et primaires publiques de la commune d'Allada	30	6	19	42	97
3	Achevement des travaux de construction de quatre boutiques modernes à l'arrondissement d'Allada, commune d'Allada	non communiqué	-	24	non communiqué	24
4	Travaux de construction de la cloture et rehabilitation des bureaux de l'arrondissement de LON-AGONMEY au profit de la commune d'Allada	23	5	15	19	62
5	Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) de la commune d'Allada par l'approche participative avec la methode de haute intensite de main d'œuvre (HIMO) execice 2016	non communiqué	1	41	169	211
6	Travaux d'entretien courant des infrastructures de transport rural (ITR) de la commune d'Allada par l'approche participative avec la methode de haute intensite de main d'œuvre (HIMO) execice 2016	non communiqué	1	41	169	211
7	Etude technique, surveillance et contrôle des travaux d'entretien periodiqu/amenagement de l'ITR GOVIO-DOGLA (3,1km) dans la commune d'Allada	8	4	15	168	195
8	Exécution des travaux de refection et de construction de la cloture des bureaux de l'arrondissement de ATTOGON dans la commune de d'Allada	41	2	20	14	77
9	Exécution des travaux de refection et de construction de la cloture des bureaux de l'arrondissement de SEKOU dans la commune de d'Allada	28	1	19	14	62
10	Acquisition de mobilier de bureaux au profit de la mairie d'Allada	non communiqué	non communiqué	non communiqué	non communiqué	0
11	Acquisition de matériel informatique et bureautiques au profil de la mairie d'Allada	non communiqué	non communiqué	non communiqué	non communiqué	0
12	Travaux de refection de trois modules de salles de classe respectivement dans les EPP de DONOU TOKPOPA B, HINVI TANGA et de maternel de TOGOUDO	23	1	39	non communiqué	63
TOTAL						624
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						273
Volume de marchés concernés (pertinents)						10
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						27,30

➤ Gestion 2017

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Etudes des potentialités économiques de la commune (phase de pré qualification)	31	1	42	14	88,00
2	Extension du bloc administrative de la mairie d'Abomey-Calavi	31	-	43	14	88,00
3	ACQUISITION DE 03 VEHICULES 4x4 WAGON AU PROFIT DE LA MAIRIE	31	1	42	14	88,00
4	Réhabilitation et extension de la maison du peuple au siège de la Mairie d'Abomey-Calavi	indisponible	2	129	indisponible	131,00
5	Construction de la maison du peuple de l'arrondissement de Akassato	indisponible		41	indisponible	41,00
6	Construction de 04 hangars de 12 places chacun dans le marché Ounvénoumédé a Salamey (lot 01).	indisponible	1	20	indisponible	21,00
7	Construction de 04 hangars de 12 places chacun dans le marché. lot 02 marché de N'gbêho a Godomey-gare	31	7	157	64	259,00
8	Construction de 11 écoles : Lot 1 : M3CL+BME à l'EPP Tankpè (Togba)	indisponible	-	4	indisponible	4,00
9	Construction de 11 écoles : Lot 2 : M3CL+BME à l'EPP Ouéga-Agué (Togba)	29	3	18	49	99,00
10	Fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP dans l'arrondissement de Calavi lot 1,	29	3	18	32	82,00
11	Fourniture de mobiliers scolaires au profit des EPP dans l'arrondissement EPP Golo -Djigbé Lot 02	29	3	18	32	82,00
12	Construction d'un module de deux salles de classe avec bureau magasin a l'EPP Hounzévié (Hévié)	29	3	18	32	82,00
13	Construction de 11 écoles : Lot 3 : M3CL+BME à l'EPP Forêt (Tankpè)	indisponible	-	44	14	58,00
14	Construction de 11 écoles : Lot 4 : M3CL+BME à l'EPP Dodja (Kansoukpa)	22	3	99	indisponible	124,00
15	Construction de 11 écoles : Lot 5 : M2CL+BM à l'EPP Dodja (Kpanroun)	17		11	indisponible	28,00
16	Construction de 11 écoles : Lot 6 : M2CL+BM à l'EM Zinvié-Fandji	29	3	18	32	82,00
17	Construction de 11 écoles : Lot 7 : M3CL+BME à l'EPP Tankpè (Togoudo)	indisponible	indisponible	indisponible	indisponible	0,00
18	Construction de 11 écoles : Lot 8 : M3CL+BME à l'EPP Sèdomey (Togoudo)	30	2	40	86	158,00

TOTAL	1515,00
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat	794,00
Volume de marchés concernés (pertinents)	17
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats	46,71

ANNEXE N°4 : PV DE RESTITUTION

PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016-2017

Nom de l'autorité contractante : Commune d'Allada

Date de tenue de la séance de restitution : 14 janvier 2020

Heure de démarrage : 16h 00 mn

Heure de fin : 17h 13 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf liste de présence de la séance de restitution ci-jointe)

I. Récapitulatif des pièces collectées au cours de la restitution

Les taux d'exhaustivité qui sont de 59,90% et 57,34% respectivement pour 2016 et 2017 ont été communiqués et expliqués. Il a été souligné que les pièces manquantes sont consignées à la section 5.5 du rapport provisoire. Certains documents d'ordre général comme les actes de désignation et le PPM de 2017 ont manqué à la documentation communiquée.

II. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Aucune pièce n'a été collectée au cours de la séance de restitution. La date du **mercredi 22 janvier 2020 à 10h** a été retenue pour la mise à disposition des pièces complémentaires mentionnées dans le rapport provisoire (audit de conformité et exécution financière).

III. Synthèse des observations du consultant

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'AC

Aucun acte de désignation et de mise en place des organes n'a été communiqué. La mission a été ainsi limitée dans l'appréciation de la mise en place des organes. Ces actes sont à communiquer le **mercredi 22 janvier 2020 à 10h**.

Les auditeurs ont également adressé la question aux acteurs sur l'existence des moyens (humains, matériels, financiers) adéquats de travail.

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

La revue de conformité des procédures de passation des marchés de la Commune d'Allada au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017, appelle les conclusions ci-après de la part des auditeurs :



1

Gestion 2016

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	9	4	1	0	4
2	DC	1	0	0	1	0
Total général		10	4	1	1	4
%		100%	40,00%	10,00%	10,00%	40,00%

Légende

REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

Gestion 2017

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable	Défavorable		
			REG/RSR	IRR	NUL	IMP
1	AOO	11	8	3	0	0
2	DC	6	0	5	0	1
Total général		17	8	8	0	1
%		100%	47,06%	47,06%	0,00%	5,88%

Légende

REG Procédure régulière
 RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
 IRR Procédure irrégulière
 NUL Marché nul
 IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

Les auditeurs ont explicité les motifs justifiant chacune de ces opinions. Ils ont mentionné également que ces opinions peuvent être modifiées en fonction de la communication des informations manquantes.

3.3. Sur les plaintes

L'autorité contractante affirme n'avoir reçu aucune plainte aux titres des gestions budgétaires 2016 et 2017. D'ailleurs le point des décisions de l'ARMP n'en a pas fait cas.

3.4. Sur l'exécution financière

A ce niveau, il s'agissait plutôt d'une limitation. La date du **mercredi 22 janvier 2020 à 10h** a été retenue de commun accord avec le C/SAF pour la collecte des pièces et mise en œuvre des diligences requises à cet effet.

Signature

IV. Observations de l'audité

Les observations de l'audité ont porté sur les points suivants :

- L'audité a présenté ses excuses pour n'avoir pas accordé l'attention habituelle à l'équipe d'audit lors de l'exécution de la mission, notamment dans la communication de la documentation requise (actes de désignation/ mise en place des organes, rapports d'activités des organes, plan de passation 2017, etc.). Il explique cette situation par le déroulement d'autres missions d'audit parallèles (Fonds FADeC et autres) au cours de la période ;
- La question de l'approbation des demandes de cotation a été évoquée. Les demandes de cotation sont dispensées de cette formalité au moyen d'une note circulaire de l'ARMP. Cette note circulaire sera communiquée à la mission à titre de pièce complémentaire ;
- L'audité estime que la mention des causes de rejet, du montant et du nom de l'attributaire sur la lettre d'information aux soumissionnaires non retenus n'est pas formellement requise par l'article 85 de la loi n°2009-02 du 07/08/2009 portant code des marchés publics ;
- Il est souhaitable que l'ARMP plaide en faveur des Mairies auprès de la DNCMP afin que cette dernière n'exige pas le paiement anticipé des frais de la publication des avis et résultats ;
- Sur l'insuffisance des moyens humains : les élus, membres des commissions, ne sont pas des spécialistes ; ce qui fait peser la charge du travail sur les autres acteurs ;
- Sur les moyens financiers, il faut noter les difficultés de publication des résultats. Par ailleurs, les primes de désintéressement sont suspendues au niveau de la Recette Perception pour raison d'inadéquation de nomenclature.

La séance a été levée à 17h 13 mn.

Fait à Allada, le 14 janvier 2020


Michel BALLO
Pour Bec Sarl


Dessou Jean-Claude
Pour l'Autorité Contractante

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : Commune d'Allada
Allada, le 14/01/2020

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	BALLO Zola Michel	Auditeur Cabinet BTE Sarl	+229 21305422 / 95348707 bec@becsarl.com	
2	D'ALMEIDA Evangéline	Auditeur BEC Sarl	65103971	
3	AKPO Annæke Pi	CDSP/BTE Tainé Allada	95155584 mackehode@gmail.com	
4	Dossou Jean Claude	Deuxième adjoint au Maire d'Allada	97-21-45-98	
5	SOGILONEN Damien	CDSP/BTE Maire d'Allada	66187478 sdherzanazone@gmail.com	
6	AKOTOSOBER Auvance	CDT/BTE Maire d'ALLADA	97389169 akotosobek@gmail.com	
7	AÏTCHEDJI Marc	CAE	97224570 95106570	

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

8	NAGO Jean-Eudes	SGA / Maire Allada	97455308 nyerof7@gmail.com	
9	AMOUSSOU Arsène	CIDME	94287874 esteembeel@gmail.com	
10	GUEDOU Fortune R.	C/ST Allada	95544242 guedou@yahoo.com	
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				

ANNEXE N°4 : Courrier de demande des pièces de règlement

BEC Sari IFAC **ONECCA-BENIN** **ONECCA-TOGO**

Bureau d'Expertises Comptables et de Commissariat aux Comptes. N° ONECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.42
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074632-00

Cotonou, le 13 septembre 2019

A
Monsieur le Maire de la Commune d'ALLADA

Att.: Chef Service Affaires Financières
(C/SAF)
ALLADA-Bénin

Contrat: N° 065/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019
N/Réf: 50/09/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017 – Transmission d'échantillon d'audit physique et collecte des preuves de paiement

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous transmettons par la présente l'échantillon des marchés devant faire l'objet d'audit d'exécution physique et financière.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe d'auditeurs au plus tard le **23 Septembre 2019**. Vous trouverez en annexe la liste indicative des documents et pièces à mobiliser pour la phase d'audit physique.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame / Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

PJ : Echantillon d'audit physique
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM/BE/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200806565018
Siège Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email: ben_scp@ahm.be Tel/(00229) 21 30 54 23 - Société
Général Bénin: BJ104 01001 Compte N°030844220707 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 E 1115 COE N°
092468 W- Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email: ben_scp@ahm.be Tel/(00228) 22 36 52 18-
ORABANK Togo: TG116 01001 Compte N°030259682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lyé (TROYES); N°SIRET: 813 116 191 000
12; N° de TVA Intracommunautaire: TVA
FR54 813 116 191